

Elle produit du thé éthique

FAY-DE-BRETAGNE. Marie-Louise Grognat a adhéré au collectif « Armor de thé ». Ce dernier a été créé en 2024 avec le soutien de la chambre d'agriculture de Bretagne.

Si les premières plantations de thé en Bretagne datent du XVIII^e s. (spécimens importés du Brésil), le réchauffement climatique et l'évolution des conditions météorologiques ont incité, il y a quelques années, une dizaine de personnes à se lancer (individuellement) dans cette production. La pluviométrie et le sol acide ont aussi favorisé l'épanouissement de cette plante, le *Camélia sinensis* (théacéaé), le producteur sélectionnant ses cultivars pour satisfaire les goûts du consommateur. Afin de faire face aux défis engendrés, a été créé le collectif « Armor de thé », en 2024 avec le soutien de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Ils ont ainsi confronté leurs différents modes de culture et leurs écueils, pour un thé de qualité, éthique et durable en agri-bio, en « harmonie homme-plante-sol ».

Marie-Louise Grognat a planté 1500 pieds sur la parcelle « macoïa »

La mise sur le marché a débuté auprès de restaurateurs, épiceries fines et plus timidement de petites surfaces locales.

Pour rationaliser les coûts, il a été décidé de mutualiser le matériel nécessaire - wok, meuleuse à thé, claire de séchage, étuve,... avec le souhait de créer un atelier



Marie-Louise Grognat (4^e à partir de la gauche) a participé à l'assemblée générale d'« Armor de thé » du collectif présidé par Alain Schlessier (avec un chapeau), tous équipés d'un panier de collecte de feuilles de thé.

Photo Presse Océan

ambulant plus pragmatique. Dans cette optique, « Armor de thé » s'étend cette année à la Loire-Atlantique, depuis l'adhésion de Marie-Louise Grognat, de Fay-de-Bretagne. Elle a planté 1500 pieds sur la parcelle « macoïa » où se trouvent déjà naturellement des plantes aromatiques et médicinales sauvages.

Elle souhaite porter son « Domaine théicole biologique » à plus de 5 000 théiers d'ici à trois ans avec pour ambition de proposer des

thés uniques, ainsi qu'une ouverture des jardins au public pour sensibiliser à la richesse du paysage bocager.

Au cours de l'assemblée générale du lundi 12 janvier 2026, qui s'est tenue sur son exploitation, différents points ont aussi été abordés comme la lutte contre les nuisibles (mulots, moustiques,...), destructeurs comme les chevreuils... Espérant que d'autres rejoignent le collectif, les participants insistent sur la nécessité d'avoir une autre source de revenus pérennes (agricoles ou autres).

Un investissement entre 40 000 et 70 000 €

Le coût d'investissement est 40 000 à 70 000 € l'hectare pour une récolte au bout de cinq ans, mais le marché s'intensifiera nécessairement, n'en étant à l'heure actuelle qu'à ses balbutiements.

Informations:
alain.schlessier@club-internet.fr.